

Département
de la Seine-Maritime

Risques naturels et technologiques

AN COURTEVILLE SUR HERICOURT



INFORMATION DES POPULATIONS

LE MOT DU MAIRE

« Notre commune, comme toutes ses voisines, est exposée à 3 risques majeurs : 2 risques naturels et 1 risque technologique.

Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, il est nécessaire et obligatoire que chaque habitant reçoive une information préventive.

Le présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés à AN COURTEVILLE SUR HERICOURT : inondation, mouvement de terrain et transport de matières dangereuses.

Sans vouloir dramatiser, le risque nul n'existe pas. Ces informations peuvent nous permettre de mieux réagir face à ces événements.

Je souhaite que ce document réalisé conjointement avec les services de l'Etat vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet ».

Le Maire,

Michel SERY

La commune d'AN COURTEVILLE SUR HERICOURT est exposée à :

■ 2 risques naturels



Inondation



Mouvement de terrain
(cavités souterraines)

■ 1 risque technologique



Transport de matières
dangereuses

L'INFORMATION PRÉVENTIVE

L'article L.125-2 du Code de l'Environnement précise que "les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent." Informés, les citoyens intégreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.

MAIRIE
DE
AN COURTEVILLE
S/HERICOURT

Conformément au décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié, ce document a été établi en mai 2005 par la mairie d'AN COURTEVILLE SUR HERICOURT au vu des connaissances locales et des informations transmises par la Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC 76) en collaboration avec les services de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE 76), la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DIRRE 76), le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 76).



PÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME



Le risque inondation

Les principales consignes de sécurité



Abritez-vous.
fermez portes,
fenêtres et aérations



Coupez le gaz
et l'électricité



Montez à pied
dans les étages



Ecoutez la
radio



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école



Libérez les
lignes pour
les secours

Situation

Le risque inondation n'est pas recensé pour la commune dans le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM 2004) car aucun état de catastrophe naturelle n'a été constaté à ANCOURTEVILLE SUR HERICOURT en dehors de l'événement de décembre 1999. Par ailleurs, il n'y a pas de Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) prescrit sur la commune. Toutefois, certains secteurs ayant été inondés, il apparaît utile de communiquer des informations sur ce risque.

- Lors de l'événement de décembre 1999, les crues exceptionnelles ont provoqué le débordement d'une bâtoire. Des inondations concernant un bâtiment agricole ont été constatées.

Prévention

- Un syndicat mixte du bassin versant de la Durdent a été constitué pour réaliser des études et des travaux coordonnés en matière de lutte contre les inondations sur l'ensemble de la vallée et du bassin versant.



Le risque cavités souterraines

Les principales consignes de sécurité



Evacuez l'habitation si elle est menacée



Eloignez-vous de la zone instable

Situation

- 27 indices de cavités souterraines ont été recensés par la commune lors de l'enquête réalisée en 1995.
- Une carte réalisée par la commune en 2000 indique 31 indices de cavités souterraines recensés sur le territoire communal.
- D'autre part, le BRGM a répertorié 2 indices de cavités souterraines en zone rurale du territoire communal (source : site www.bdcavite.net).
- En décembre 1999, un affaissement dû à une cavité naturelle a été constaté.
- Dans le fichier de déclarations d'ouvertures de cavités souterraines et à ciel ouvert entre 1888 et 1911 classées aux archives départementales, 14 ouvertures de carrière sont recensées, mais elles ne sont pas localisées.

Prévention

- La cartographie réalisée dans ce document est susceptible d'être modifiée en fonction de l'actualisation des données.
- Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière, dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens, doit en informer le maire. Celui-ci communique au représentant de l'Etat les éléments dont il dispose à ce sujet (article L563-6 du Code de l'Environnement).



Le risque transport de matières dangereuses

Les principales consignes de sécurité

Abritez-vous	Fermez toutes les ouvertures vers l'extérieur	Ecoutez la radio	N'allez pas chercher vos enfants à l'école	Ne fumez pas	Libérez les lignes pour les secours

Situation

- Bien que la commune d'AN COURTEVILLE SUR HERICOURT soit située sur un axe routier secondaire, il convient de ne pas négliger ce risque qui concerne l'ensemble du département de la Seine-Maritime de par le trafic important de poids lourds transportant des matières dangereuses.

Prévention

- Une réglementation rigoureuse portant sur :
 - la formation des personnels de conduite,
 - la construction de citerne selon des normes établies avec des contrôles techniques périodiques,
 - l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés (code de danger, code matière, fiche de sécurité).
- Des plans de secours sont élaborés par les services de l'État et mis en œuvre en cas d'incident ou d'accident.

LE TRANSPORT ROUTIER DE MATIERES DANGEREUSES

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT

- ne pas vous exposer au produit (nuage de gaz, liquide, fumée ...)
- délogner les personnes à proximité, éloignez-vous et mettez-vous à l'abri
- donner l'alerte aux services d'urgence **18 ou 112** en indiquant la commune et l'adresse exacte
- si possible et sans prendre de risque, décrire la plaque orange (chiffres) et les symboles.

PRINCIPAUX SYMBOLES DE DANGER

MATIÈRE EXPLOSIVE	MATIÈRE CORROSIVE	ÉMANATION DE GAZ INFLAMMABLE AU CONTACT DE L'EAU	MATIÈRE DU GAZ CONGÉLÉ	MATIÈRE DU GAZ TOXIQUE	GAZ DU GAZ INFLAMMABLE	GAZ SOLIDE	INFLAMMABLE	MATIÈRE CORROSIVE	MATIÈRE CORROSIVE	

Information

- La préfecture dispose d'un système d'alerte téléphonique automatique, appelé GALA, qui permet de prévenir les élus ou leurs collaborateurs au plus vite en cas d'événement nécessitant.

Téléphone 02.35.56.40.41 Mairie d'ANCOURTEVILLE SUR HERICOURT
Téléphone 02.32.76.50.00 Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC) ☎ www.seine-maritime.pref.gouv.fr

Risques naturels

Téléphone 02.35.58.53.27 Direction Départementale de l'Equipement (DDE)
Téléphone 08.92.68.02.76 Répondeur Météo-France ☎ www.meteo.fr

Risques technologiques (TMD)

Téléphone 02.35.52.32.00 Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)
☞ www.haute-normandie.drire.gouv.fr

☞ www.prim.net Site Internet du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

☞ www.ac-rouen.fr/rectorat/profession_rme/home.htm Site Internet de l'Académie de Rouen

Consignes dans tous les cas

1/ abritez-vous **2/ écoutez la radio** **3/ Respectez les consignes formulées par les autorités**

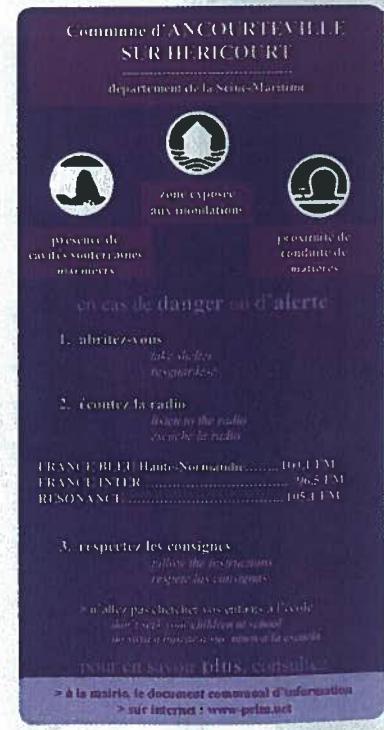
FRANCE BLEU Haute-Normandie : 100.1 FM FRANCE INTER : 96.5 FM RESONANCE : 105.1 FM

Plan d'affichage

La réglementation prévoit l'organisation des modalités d'affichage des consignes de sécurité à appliquer en cas de survenue du risque. Lorsque la nature du risque ou la répartition de la population l'exige, cet affichage peut être apposé dans les locaux et terrains suivants :

- Etablissements recevant du public (R.123.2 du Code de la Construction et de l'Habitation dont l'effectif public ou personnel est supérieur à 50 personnes),
- Immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service dont le nombre d'occupants dépasse 50,
- Terrains de camping ou aires de stationnement de caravanes dont la capacité équivaut au moins à 50 campeurs sous tente ou à 15 tentes et caravanes à la fois,
- Locaux d'habitation de plus de 15 logements.

Les affiches sont disponibles en mairie. Le plan d'affichage, élaboré par le maire, répertorie risque par risque les locaux de plus de 50 personnes ou 15 logements situés dans les zones concernées. Au vu du plan d'affichage, les affiches devront être apposées par les propriétaires à chaque entrée de bâtiments ou à raison d'une affiche par 5000 m² pour les terrains de camping et stationnement de caravanes.



Modèle de l'affiche qui sera apposée par le maire dans les établissements recevant du public (ERP)

Le présent document se veut un moyen de sensibilisation et d'information, il n'est pas opposable aux tiers

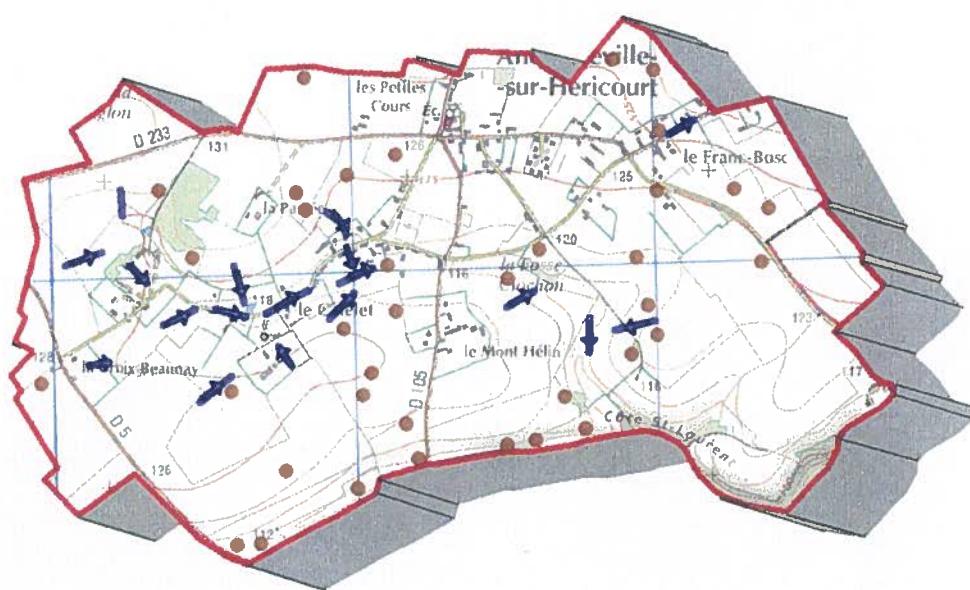


ANCOURTEVILLE SUR HERICOURT

RISQUES :
MOUVEMENT DE TERRAIN
INONDATION
TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Cartographie du Document d'information commun sur les Risques Majeurs (DICBM)



ECHELLE 1/25000 éme



- Carte à 1:25000 n° 1809 OT
- ©IGN - Paris - 2005
- Autorisation n° 43-05001

LEGENDE

Risques naturels

Axes de ruissellement

Indice de cavité souterraine (inventaire non exhaustif susceptible d'être modifié)

La Zone d'information préventive des populations correspond au moins à la zone des risques.

Document cartographique élaboré en mai 2005, en fonction des connaissances et des documents de référence.